



n° 11733*01



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES REVENDEURS D'OBJETS MOBILIERS
(Article R.321-1 et suivants du Code pénal)

Je soussigné(e),

Nom : _____

Prénom(s) : _____

de nationalité : _____

Né(e) le : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| à _____

Domicilié(e) : _____

|_|_|_|_|| _____

agissant pour le compte de la société : _____

dont le statut est : _____

dont le siège social est établi à : _____

dont le lieu d'exercice habituel est situé : _____

dont les établissements secondaires sont situés : _____

sollicite l'inscription sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers.

N° de tél fixe : _____ N° de tél portable : _____

adresse mail : _____

Fait à : _____ le : _____

Signature du déclarant :

Pièces à joindre au dossier :

un extrait Kbis original datant de moins de 3 mois ou une attestation d'inscription au répertoire des métiers

Si l'activité est non sédentaire : une photocopie de la carte spéciale de commerçant ambulant

et

Pour les nationaux et les ressortissants communautaires :

une photocopie de la carte nationale d'identité ou d'un passeport ou d'un acte de naissance ou d'un livret de famille ou d'un permis de conduire

Pour les ressortissants étrangers n'appartenant pas à un État membre de la communauté européenne

une photocopie de la carte de séjour



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Revendeurs d'objets d'occasion (brocanteurs, ferrailleurs, vendeurs de véhicules, dépôt-vente...)

Les revendeurs d'objets d'occasion (les brocanteurs, ferrailleurs, vendeurs de véhicules, dépôt-vente...) doivent détenir un récépissé qui leur permet d'exercer leurs activités (article R321-1 et suivants du Code pénal).

Pièces à joindre obligatoirement à toute demande (par mail, par courrier ou dépôt en préfecture) :

1 – le cerfa 11733*01 complété et signé

2 – Une pièce d'identité en cours de validité :

- pour les nationaux et les ressortissants communautaires : photocopie de la carte d'identité, du passeport ou du permis de conduire ;
- pour les ressortissants étrangers hors CE : copie de la carte de séjour recto verso ;

3 – un extrait Kbis **original** d'immatriculation au RCS d'Epinal datant de moins de 3 mois ;

4 – la carte de commerçant ambulant uniquement en cas d'activité non sédentaire.

Comment faire pour obtenir ce récépissé ?

Par courriel :

Compléter lisiblement et signer le cerfa 11733*01 et le transmettre accompagné des pièces mentionnées ci-dessus au format PDF ou JPEG à : pref-elections@vosges.gouv.fr

Par courrier ou dépôt directement en préfecture :

Compléter lisiblement et signer le cerfa 11733*01 et le retourner ou le déposer accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-dessus à :

Préfecture des Vosges
Bureau des élections de l'administration générale et de la réglementation
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Place Foch
88026 EPINAL CEDEX

Contact par mail : pref-elections@vosges.gouv.fr